UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne



Service sanitaire

des étudiants en santé



Académie d'Amiens

2026-2027



Le Service Sanitaire, c'est quoi ?

Le **service sanitaire des étudiants en santé (SSES)** est un dispositif obligatoire intégré à la formation des étudiants en santé. Il est issu de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et de son axe préventif. Il est piloté à l'échelle régionale, par l'ARS Hauts-de-France et le Recteur de la région académique.
Le service sanitaire consiste en la réalisation d'une **action concrète de prévention primaire et de promotion de la santé** à destination d'un public cible au sein d'une structure volontaire pour accueillir en stage un groupe d'étudiants. Composés de 4 à 6 étudiants, ces groupes sont idéalement pluriprofessionnels, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires.

Sont concernés par le dispositif les étudiants en :

- 2e année de soins infirmiers, de kinésithérapie
- 3e année de médecine, d'odontologie et de technicien de laboratoire
- 4e année de maïeutique
- 5e année de pharmacie

Quels sont ses objectifs ?



Le service sanitaire participe à **mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé**. Ses objectifs sont multiples :

- Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire et développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics.
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.
- Favoriser la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire entre les étudiants en santé.
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

Organisation du Service Sanitaire



Au sein de l'académie d'Amiens, le SSES est **coordonné avec l'ensemble des établissements de formation concernés** (IFSI, IFMK, IFTLM, École de sages-femmes, UFR de médecine, d'odontologie et pharmacie). Les étudiants en stage interviennent sur le territoire de l'ex-Picardie et du Montreuillois.
Le service sanitaire se déroule sur l'ensemble des lundis de l'année universitaire et se divise en 3 temps :

- Un temps de formation théorique dispensé au 1er semestre par les établissements de formation permettant aux étudiants d'acquérir compétences et connaissances de base pour intervenir auprès du public cible et de commencer à élaborer l'action de prévention.
- Un temps d'intervention auprès du public au 2e semestre sur le terrain de stage, encadré par un professionnel de la structure.
- Un temps d'évaluation permettant d'échanger sur cette expérience avec les référents pédagogiques, à la fin du service sanitaire.

Une première rencontre entre les étudiants et l'établissement d'accueil a lieu courant novembre et le stage se déroule sur environ **10 lundis, entre janvier et avril** *(hors vacances scolaires).*





Encadrement des étudiants durant leur stage

Les étudiants effectuent leur service sanitaire dans le cadre de leur formation et ne peuvent pas se substituer à des professionnels de santé et de la prévention. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur une ou plusieurs personnes pour mener à bien leur projet, appelées **« référents de proximité »** et présentes les jours d'intervention des étudiants, c'est à dire les lundis.

Quelles sont les thématiques ?



L'action mise en place par les étudiants doit se baser sur une thématique de prévention abordée dans le cadre du SSES, à déterminer parmi cette liste :

- Activité physique et sportive
- Alimentation
- Addictions (alcool, tabac, drogues)
- Écrans
- Vie affective, relationnelle, sexuelle (EVARS pour les établissements scolaires du 2e degré / *attention, ne peut pas être traitée par les établissements scolaires du 1er degré*)
- Hygiène bucco dentaire, du corps, des mains
- Santé mentale
- Sommeil
- Vaccination

Quel type d'établissement pour accueillir les étudiants ?



- Établissements scolaires (1er et 2e degré)
- Offreurs de soins et structures de prévention (MSP, PMI, CSAPA, Maisons sport santé, SSE…)
- Établissements sanitaires et médico-sociaux
- Entreprises, notamment les services de santé au travail
- Missions locales, Maisons des ados
- Associations de prévention, CPTS…
- …

Quels intérêts pour un établissement ?



- Initier, développer ou valoriser des projets en prévention et promotion de la santé.
- Participer à l'appropriation par votre public de comportements favorables à la santé grâce à des actions d'éducation à la santé.
- Promouvoir et renforcer l'attractivité de votre territoire et de votre structure auprès de futurs professionnels de santé.
- Communiquer sur les problématiques d'inégalités sociales de santé qui caractérisent votre public et votre territoire.
- Participer à la formation en prévention de nos futurs professionnels de santé.
- ...

Quels engagements pour la structure de stage ?



- Accompagner et encadrer les étudiants dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet, participer à son évaluation et se rendre disponible pour répondre à leurs questions.
- Mettre à disposition des étudiants un espace de travail.
- Fournir aux étudiants tout élément et ressource utile sur la structure d'accueil ou le public cible de l'action leur permettant d'établir un diagnostic (ex : projet de santé, données épidémiologiques...).
- Évaluer l'assiduité et la qualité du travail fourni par chacun des étudiants et informer l'établissement de formation des étudiants de toute éventuelle absence lors d'une journée de stage.

Pour plus de renseignements

Vous souhaitez plus d'informations ou accueillir un groupe d'étudiants à la rentrée prochaine ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de la coordination à l'adresse suivante :

servicesanitaire@u-picardie.fr

Flashez ou cliquez

Retrouvez ici une vidéo réalisée en 2024 auprès de deux établissements d'accueil ayant profité d'une action de promotion de la santé dispensée par les étudiants du service sanitaire.

Vous souhaitez communiquer sur le dispositif ou partager des actions en lien avec le service sanitaire des étudiants en santé de l'Académie d'Amiens ?

N'hésitez pas à utiliser le #SSESamiens sur les réseaux sociaux !

Conception : Direction de la communication de l'UPJV - Janvier 2026